



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024



ID : 077-217701226-20241216-DEL_16DE24__18-DE

Délibération n°18

Date de convocation

04.12.2024

Date d'affichage

10.12.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

Objet : Convention de servitude avec la société ENEDIS pour ligne électrique souterraine sous la parcelle A 2561 rue des Frères Moreau.

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX – Mme J. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Claude LUTTMANN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La société ENEDIS propose de signer une convention sous seing privé, relative au passage de cette ligne électrique en souterrain, sous la parcelle cadastrée section A, numéro 2561, appartenant à la commune de COMBS-LA-VILLE.

En effet, la bonne finalisation du projet du DOJO nécessite le passage de cette ligne électrique souterraine pour son alimentation en électricité.

D'autre part, la société ENEDIS sollicite la commune pour la publication de cet acte de servitude, conformément aux termes de la convention. Cette publication foncière est importante car elle a pour but d'informer toutes personnes de la présence de la ligne électrique, afin d'éviter tout sinistre et donc tout problème à venir.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la signature de la convention et la constitution de la servitude de passage et d'accès au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée A 2561, située 8 rue des Frères Moreau.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 et L.2512-13,

VU l'avis de la Commission d'Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT la nécessité de passage d'une ligne électrique souterraine, pour l'alimentation en électricité du DOJO,

CONSIDERANT la nécessité de constituer au profit de la société ENEDIS, un droit de servitude et d'accès sur la parcelle cadastrée A 2561, située 8 rue des Frères Moreau,

CONSIDERANT que cette servitude est accordée à titre gratuit, et conformément à l'article R332-16 du code de l'urbanisme elle est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL_16DE24__18-DE



DECIDE d'approuver la constitution d'une servitude de passage et d'accès au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée A 2561, située 8 rue des Frères Moreau, afin d'assurer les travaux d'entretien sur cette ligne électrique le cas échéant.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude de passage se rapportant auxdites installations avec la société ENEDIS.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre des dispositions indiquées dans la convention, et notamment l'acte de servitude.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Sylvain ROUILLIER

Pour : 35
Contre : -
Abstention : -